

École SAINT-MATHIEU

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement (ci-après le CÉ) de l'école Saint-Mathieu. Tenue le mardi 22 avril 2025 à 19h00 au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur David Hardy,	vice-président Membre – parent
Madame Dominique Roy,	Membre – parent,
Madame Julie Lavallée,	Membre - parent
Madame Stéphanie Daigneault,	présidente, membre - parent
Madame Mélanie Boivin-Fournier,	Membre - responsable du SDG
Madame Amélie Tétrault,	Membre - enseignante
Madame Geneviève Séguin,	Membre – enseignante
Madame Marie-France Bernier,	Membre - enseignante

SONT ABSENTS :

Madame Mariange Lefebvre,	Membre – parent
Madame Jessica Thibault,	Membre – personnel de soutien

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Donia Salehabadi	Directrice
-------------------------	------------

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Daigneault fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19h09

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Stéphanie Daigneault fait la lecture de l'ordre du jour.

CÉ-24/25-32 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Dominique Roy. il est résolu à la majorité des voix exprimées, **D'ADOPTER** l'ordre du jour avec l'ajout du point 7.7 Sortie Centre Éco.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 MARS 2025

CÉ-24/25-33 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Stéphanie Daigneault il est résolu à la majorité des voix exprimées, **D'APPROUVER** le procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2025

4. SUIVIS AU COMPTE RENDU

Suivi sur la consultation des élèves sur la sécurité à l'école.

Retour sur la vidéo destinée aux parents qui pourraient être présentée lors des rencontres de parents dans les classes le 27 août prochain.

Session de travail pour la rédaction de la vidéo le jeudi 22 mai à 19h00 par Teams

Juin – tournage de la vidéo

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public.

6. INFORMATION DU COMITÉ DES PARENTS

Le processus électoral au comité de parents est entamé. David Hardy maintenant responsable du comité de parents a assisté à la dernière rencontre.

7. AFFAIRES EN COURS RELATIVES AU CONSEIL

7.1 PHOTO SCOLAIRE

Le 23 septembre – la photo sera prise par l'entreprise Pomme verte.

CÉ-24/25-34 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur David Hardy il est résolu à l'unanimité. **D'APPROUVER** le choix du modèle : DÉCONTRACTÉ

7.2 SORTIES SDG 2025-2026

La moyenne semble être dans la quarantaine de dollars avec le plus haut montant à 43 en considérant l'inflation, Le CÉ approuve un montant maximal d'environ 45\$ par sortie pour les sorties du SDG pour l'année scolaire 2025-26 (excluant les frais habituels de services de garde).

CÉ-24/25-35 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-France Bernier, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées, **D'APPROUVER** les montants estimés des sorties du SDG 2023-24.

7.3 PRINCIPES D'ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école (ou du centre FP) a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour

l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école (ce considérant n'est pas applicable pour les centres).

Le document intitulé « Principes d'encadrement du coût des documents et autres contributions financières exigées » a été envoyé aux membres du CÉ préalablement à la présente réunion. Donia Salehabadi explique qu'il s'agit du même document que l'année passée et que ces principes font référence à la gratuité, équité et la transparence.

Nous modifions les tarifs maximums de frais chargés aux parents pour les sorties scolaires à 60 \$.

CÉ-24/25-36 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Daigneault, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique,

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement

D'APPROUVER les principes d'encadrement des frais chargés aux parents.

7.4 RÈGLES DE CONDUITE ET DES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE 2025 2026`

En vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence.

Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la directrice de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.

La directrice présente le projet Code de vie de l'école, qui inclut ces règles de conduite et mesures de sécurité (le document avait été envoyé aux membres du CÉ préalablement à la présente réunion). Ce Code de vie a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP. Il s'agit du même document que l'année passée et aucune modification n'a été apportée.

LE CÉ approuve la proposition que d'insérer le thermomètre vestimentaire et d'inclure un suivi des comportements violents dans l'agenda.

CÉ-24/25-37 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mélanie Boivin-Fournier, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées, **D'APPROUVER** les règles de conduite et mesures de sécurité, telles que présentées dans le Code de vie de l'école.

7.5 CHANDAIL DE FINISSANTS

Amélie Tétreault demande au CÉ l'autorisation de faire acheter des chandails aux parents des élèves de 6^e année en guise de souvenir. Elle a demandé des soumissions. Le prix serait autour de 15 \$

CÉ-24/25-38 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Daigneault il est résolu à l'unanimité des voix exprimées, **D'APPROUVER** l'achat des chandails.

7.6 NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Julie Lavallée a donné sa démission au poste de représentant au comité de parents. Monsieur David Hardy soumet sa candidature pour la remplacer.

CÉ-24/25-39 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominique Roy il est résolu à l'unanimité des voix exprimées, **D'APPROUVER la candidature de monsieur DAVID HARDY.**

7.7 SORTIE A L'ÉCOCENTRE

Une quarantaine d'élèves du comité environnement iront visiter l'écocentre avec l'enseignante responsable

On propose de souligner l'apport de madame Sylvie Morrissette qui a mis en place ce comité et qui prendra sa retraite l'an prochain.

CÉ-24/25-40 EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Amélie Tétreault il est résolu à l'unanimité des voix exprimées, **D'APPROUVER** la sortie à l'Écocentre.

Point d'informations :

7.8 Levée de fonds

Nous allons faire affaire avec une plateforme de dons pour recueillir les sous pour la dictée/levée de fonds. Nous appellerons la dictée LA DICTÉE VERTE.

7.9 Consultation des élèves

Madame Mélanie Boivin-Fournier nous parle des idées que les élèves du SDG désirent avoir pour cette année ou l'an prochain. Ninja Factory, ISaute, Funtropolis. Les élèves souhaitent aussi des journées thématiques : Pâques, jeux gonflables, party de fin d'année, fête des Mères et fête des Pères. L'organisation du calendrier d'activités de l'an prochain est en cours.

8. PAROLE À LA TECHNICIENNE DU SDG.

Une personne s'est ajoutée à l'équipe comme éducatrice au SDG + un peu de temps pour aide à la classe.

9. PAROLE À LA DIRECTION, ENSEIGNANTS, ET PERSONNEL DE SOUTIEN

L'organisation de la course des couleurs est amorcée.

10. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue le 20 mai prochain, en présentiel. La dernière rencontre sera le 10 juin.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Mme Stéphanie Daigneault indique que nous avons abordé chaque point à l'ordre du jour.

CÉ-24/25-41 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, il est résolu à la majorité des voix exprimées, **DE LEVER** la séance à 20h32.

Stéphanie Daigneault , vice-présidente

Donia Salehabadi, directrice